



Les représentants de la FSU de Vendée

à

Madame le Maire,
Monsieur le Maire

La Roche sur Yon, le jeudi 16 novembre 2023

Objet : Fermeture de classes en septembre

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

La baisse de la démographie scolaire dans notre département est une réalité. À la rentrée 2022, nous avons perdu 322 élèves dans le premier degré. Pour cette rentrée, la baisse est de 961 élèves. Malheureusement, le gouvernement ne profite pas de cette évolution pour améliorer significativement le taux d'encadrement et il a décidé, à l'échelle nationale, la **suppression de 2 500 postes** (1^{er} et 2nd degré) pour la rentrée 2024. C'est regrettable, nos classes resteront donc les plus chargées de l'Union Européenne.

Chaque commune doit craindre pour la rentrée prochaine la fermeture d'une classe de son école. Ce sont toujours des décisions aux conséquences lourdes, pour les enseignant.es, pour les élèves et leur famille, mais aussi pour les collectivités locales qui ont consenti des efforts importants pour leur école et pour les personnels territoriaux.

Pour la FSU, la baisse démographique est une opportunité pour renforcer l'encadrement des élèves et répondre à tous les défis que l'École doit relever aujourd'hui : inclusion des élèves en situation de handicap, hausse du niveau scolaire, individualisation des parcours scolaires, lutte contre le harcèlement... Ce ne sera malheureusement pas encore pour la rentrée prochaine.

Si nous vous écrivons aujourd'hui, c'est pour solliciter votre appui afin de **mettre un terme à la phase de carte scolaire de septembre**. L'attribution ou la suppression de moyens d'enseignement se décide en plusieurs étapes. La première a lieu au mois de février. Les décisions sont confirmées ou infirmées lors d'une deuxième phase, au mois de juin. Depuis 2022, Mme la Directrice académique a décidé de réintroduire une troisième phase après la rentrée. Le ministre Pap N'Diaye déclarait en mars dernier : *« Au lieu de donner chaque année, en février puis en juin, la liste des classes qui ferment, - ce qui est assez brutal pour les maires qui ont pu faire des investissements-, nous allons mener une réflexion sur trois ans avec les collectivités, pour échanger avec les maires et les préfets sur ce sujet »*. Même si nous nous interrogeons sur les modalités envisagées à l'époque, ces propos viennent en contradiction totale avec nos pratiques. Il s'agirait donc d'anticiper les mesures 3 ans en

amont quand, dans notre département, les annonces auraient lieu 3 semaines après la rentrée ?

L'ensemble des organisations syndicales s'est opposé à maintes reprises sur le retour d'une phase de carte scolaire en septembre, en vain. Elle génère beaucoup de désordre, quand la rentrée scolaire devrait être le temps de la sérénité. Cette année, l'annonce de la fermeture de 6 classes a engendré des occupations d'écoles, des grèves et des manifestations en présence d'élus locaux de Saint Laurent sur Sèvre, Les Essarts en Bocage, Venansault, Le Poiré sur Vie... Il a fallu l'intervention de la Rectrice pour qu'une réunion soit convoquée et que les mesures de fermetures soient finalement levées. En ces temps agités, ne peut-on pas s'épargner pareil charivari ?

Si nous sommes attachés, comme notre administration, à l'équité de traitement entre écoles, nous ne cautionnons pas le désordre généré par des fermetures en septembre.

A l'initiative de la FSU, avec l'appui des autres organisations syndicales enseignantes, des fédérations de parents d'élèves, des DDEN et des élus locaux, nous avons obtenu la fin d'une carte scolaire en septembre. Quand les effectifs d'une école augmentaient de façon significative, un moyen supplémentaire était attribué pour l'année scolaire. Nous croyons qu'il y va de l'intérêt général de revenir à ce processus.

Nous vous proposons donc de vous adresser à votre représentant en Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (voir la liste ci-dessous) pour qu'il vote favorablement le vœu qui sera soumis en ce sens au vote lors du prochain Conseil Départemental de l'Éducation Nationale le 23 novembre.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos éventuels questionnements.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice Académique, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la FSU de la Vendée,



Gisela Lefebvre



Jean-Jacques Bobin

Représentants de l'Association des Maires :

Monsieur Michel BOSSARD (Rives d'Autise)

Monsieur Nicolas VANNIER (Les Magnils-Reigniers)

Madame Françoise BAUDRY (Saint-Juire-Champgillon)

Madame Mireille HERMOUET (St Denis la Chevasse)